

# 11. Fiche Mémo - arrêts

## Pré requis pour un bon arrêt

en voirie =	extension de trottoir	
en site propre =	embarcadère/quai avec rampes d'accès et traversées sécurisées	
dans tous les cas	RECTILIGNE pour une accessibilité optimale ligne de sécurité contrastée le long de la bordure	
longueur	bus	20m
	tram	45m
zone piétonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>cheminement dégagé sur minimum 150cm de large le long de la bordure (cf. Règlement Régional d'Urbanisme)</li> <li>revêtement dur et stable (non glissant quelles que soient les conditions météo, plane)</li> <li>mobilier urbain de toute nature implanté à plus de 150 cm de la bordure (y compris bacs à arbres)</li> <li>pente transversale &lt; 2%</li> <li>pente longitudinale minimale</li> </ul>	
zone d'arrêt du véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>plane</li> <li>revêtement dur et stable</li> <li>filet d'eau coulé sur place - pas d'unité préfab d'1 m</li> </ul>	
hauteur de bordure	bus en extension de trottoir	18cm (16 à 18cm) - bordure inclinée
	tram en extension (en voirie)	le plus haut possible en restant réaliste et intégré dans le nivellement global de la voirie (respect de dévers max. soit entre 18 cm s'il faut poser le pied dans la voirie avant de monter dans le tram à 27,5 cm en fonction de ce qui est possible à l'endroit concerné)
	tram en site propre	entre 27,5 cm (à préciser)
	arrêt mixte tram + bus	éviter au même endroit - moduler hauteur en fonction aménagement retenu
	arrêt bus en encoche pour terminus	max. 15cm
type de bordure	pour le bus en extension bordure inclinée et à moduler si arrêt mixte	
ligne de sécurité le long de la bordure de l'arrêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>située à min. 35 cm du côté extérieur de la bordure</li> <li>contraste &gt; 70% entre ligne et revêtement (Cf. pg 80 « Cahier de l'accessibilité piétonne »)</li> </ul>	
mobilier minimum	<ul style="list-style-type: none"> <li>poteau d'arrêt avec porte-horaire (horaire théorique)</li> <li>poubelle</li> </ul>	
abri = mobilier essentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>équipement standard : banc, valve d'info (pas au-dessus du banc!)</li> <li>équipement complémentaire : appui ischiatique, afficheur dynamique intégré</li> <li>largeur minimale recommandée devant caisson publicitaire = 150 cm jusqu'à la bordure</li> <li>largeur minimale à l'arrière d'un abri = 150 cm (idéal 200 cm)</li> </ul>	
	si impossible d'avoir largeur(s) recommandée(s)	paroi rétrécie (et caisson dissocié - attention Permis d'Urbanisme indispensable dans ce cas ou auvent = abri sans parois latérales (exiguïté locale extrême - confort faible)
PMR accès complet	<ul style="list-style-type: none"> <li>guidage malvoyant vers 1<sup>ère</sup> porte (dalle en caoutchouc) + marquage routier bus stop/ligne d'arrêt tram</li> <li>accès dégagé devant la 2<sup>ème</sup> porte sur une largeur de 300cm minimum</li> <li>revêtements podotactiles aux traversées (bande de circulation et piste cyclable)</li> <li>ensemble des accès à l'arrêt conformes</li> </ul>	
optionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>afficheur de temps d'attente (sur poteau d'arrêt/intégré dans l'abri)</li> <li>automate de vente de titres de transport "GO" (dans grand abri si arrêt fort fréquenté)</li> <li>parking vélo, information locale/touristique, distributeurs, boîte postale, book box ...</li> </ul>	